



Ecole Saint-Laurent
 2, rue Albert Lejeune
 45000 Orléans
 Tél.: 02.38.62.31.16
 www.ecole-saint-laurent.com

NOM de famille :

Convention annuelle de scolarisation – Année 2017-2018

Notice explicative :

Le montant total annuel de la contribution qui vous sera facturée correspond à la somme de ces 4 postes :

- 1) Participation à la scolarité par enfant
- 2) Garderie et étude dirigée du soir
- 3) APEL
- 4) Restauration scolaire

1) Scolarité par enfant :

		Nb. d'enfant(s)	Montant total
Participation des familles par enfant	565 €		
Acompte versé par enfant à déduire	- 50 €		
Réduction pour le deuxième enfant inscrit	- 85 €		
Réduction pour le troisième enfant inscrit	- 124 €		
Réduction pour le quatrième enfant inscrit	- 177 €		
Réduction pour le cinquième enfant inscrit et suivants	- 270 €		
Frais de <u>nouvelle</u> inscription par famille	50 €		
Montant total participation scolarité :			

La participation des familles est destinée à financer la part du personnel non enseignant, les travaux et l'entretien des bâtiments, les investissements de l'école, les cotisations liées au caractère propre de l'enseignement catholique.

La participation aux activités sportives et culturelles est comprise dans les frais de scolarité ; une participation sera demandée aux familles pour couvrir les frais de transports et les sorties.

2) Garderie ou étude dirigée du soir :

Engagement pour l'année :	Nb. d'enfant(s)	Forfait annuel	Montant total
1 jour par semaineX	125 €	
2 jours par semaineX	235 €	
3 jours par semaineX	349 €	
4 jours par semaineX	468 €	
Occasionnel (facturation mensuelle) : 9,40 €/heure			

Entourer le <i>ou les</i> jour(s) choisi (s) :	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
--	-------	-------	-------	----------

3) APEL :

Cotisation volontaire à l'Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre :

Participation annuelle par famille	25 €	OUI	NON	(entourer la réponse choisie)
Si déjà inscrit dans un autre établissement privé	5 €			

La participation (qui comprend l'abonnement au magazine "Famille et éducation") est facultative, mais l'APEL possède un rôle important dans la vie de l'école. Si vous avez un autre enfant scolarisé dans un autre établissement privé, une seule cotisation complète sera versée à l'établissement de votre choix.

4) Restauration scolaire

Deux tarifs vous sont proposés pour les repas en fonction du coefficient CAF de votre foyer. Pour bénéficier du tarif A, merci de joindre obligatoirement la copie de votre carte de coefficient familial.

- **Tarif A : 4,30 €** par repas si le coefficient CAF est inférieur ou égal à 830.
- **Tarif B : 5,55 €** par repas si le coefficient CAF est supérieur à 830.
- **Repas occasionnel : 6,00 €** vendu par ticket de 5 repas.

Le forfait annuel est établi pour 35 semaines et comprend les jours fériés.

Seules les absences pour raison médicale et supérieures à une semaine seront indemnisées : l'ajustement se fera trimestriellement à hauteur de 2,50 € par repas non consommé.

Tarif :	Forfait :	Nb. de repas / sem	Tarif annuel 2016/2017
A	F 1 A	1 repas / sem	150,50 €
A	F 2 A	2 repas / sem	301,00 €
A	F 3 A	3 repas / sem	451,50 €
A	F 4 A	4 repas / sem	602,00 €
B	F 1 B	1 repas / sem	194,25 €
B	F 2 B	2 repas / sem	388,50 €
B	F 3 B	3 repas / sem	582,75 €
B	F 4 B	4 repas / sem	777,00 €

Mode de paiement à cocher :

- Mensuel : **par prélèvement le 10 de chaque mois**
- Trimestriel : **par prélèvement le 10 octobre, le 10 janvier et le 10 avril**
- Versement annuel **par chèque au 10 octobre**

Le mode de règlement mensuel et trimestriel se fait par prélèvement en adressant le formulaire joint.
Nota : **Une seule facture annuelle** est adressée en début d'année scolaire.

NOM ELEVE	PRENOM	CLASSE	FORFAIT CANTINE	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Nom de famille : _____

Date : _____

Téléphone : _____

Signature des 2 parents :